



## Bail et changement adresse postale

Par **lionelge**, le **09/09/2013** à **06:00**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement situé dans une résidence au n° 19 de la rue L (adresse postale correspondant à mon bâtiment)

Le bail de 3 ans signé il y a 12 ans indique que l'appartement est situé au 93 (bâtiment situé à l'autre extrémité).

En effet au début je ne recevais pas mon courrier et la poste m'a indiqué que l'adresse correcte était le 19.

L'agence m'a toujours écrit au 19, pour les quittances de loyer.

Recemment l'agence me donne rendez-vous par courrier (au 19 donc) pour un état des lieux suite à un congé pour vente qui m'a été notifié par huissier il y a 7 mois.

Je suis allé chercher cet acte et je vois que l'adresse du locataire (moi) y figurant est le 93 ??

Suite à mon absence du domicile lors de son passage, l'huissier indique qu'il a laissé un avis de passage et envoyé une lettre simple le lendemain.

N'ayant rien reçu ni vu (surement du fait que cette lettre a été envoyée au numero 93) suis-je en droit de refuser de partir alors que je suis mis en demeure de le faire par l'agence qui nie ma bonne foi ?

D'autre part pourquoi l'huissier dans ses notifications ne signale t'il pas que je n'habite pas à ce numéro.

Merci de vos conseils

Cordialement